

LA NEOLOGIE TERMINOLOGIQUE : CAS DU DOMAINE JURIDIQUE EN KOULANGO

Ouattara MAHAMADOU

Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

mahamadououattara927@yahoo.fr

Résumé : Cette recherche vise à mettre en place des méthodes et des procédés de création lexicale dans le domaine juridique du koulango, une langue de la famille gur. Afin de mener cette étude, nous avons choisi de prendre appui sur la théorie ARTE. Elle procède d'ordinaire par des ensembles de termes qui appartiennent à un domaine de spécialité et qui sont obtenus grâce à un dépouillement de textes représentatifs du domaine à l'étude et s'effectue par la comparaison entre deux ou plusieurs langues. Nous avons complété cette approche avec une autre dénommée approche culturelle de la terminologie.

Mots-clés : Néologie, terminologie, juridique, koulango.

Abstract : The aim of this research is to develop methods and processes for lexical creation in the legal field of koulango, one of the gur family languages. In order to carry out this study, we have chosen to base ourselves on the theory of the cultural approach to terminology set up by Dikidiri. The central concern of this approach is to develop languages from their own resources of knowledge and experience, this allows them to have their own perception of the new concepts that they will want to name. It's an endogenous approach, because it does not seek, in the first instance, the international standardization of the terms, as in the major world languages. On the one hand, it contributes to the development of a terminological theory that takes into account cultural diversity and preserves the identity needs of different human communities.

Keywords : Neology, terminology, legal, koulango.

Introduction

Le terme néologie est construit au XVIII^e siècle à partir des mots grecs *neos* (nouveau) et *logos* (mot). Il existe plusieurs définitions qui s'y rapportent. Celle qui suit et qu'en donne *Le Petit Larousse illustré* (2009) nous a semblé être un bon compromis, car elle recoupe et se rapproche de beaucoup d'autres définitions qu'en donnent les spécialistes : « ensemble des processus de création de nouveaux mots (dérivation, composition, siglaison, emprunt, etc.). Dans notre article, il est particulièrement question de la néologie terminologique, également appelée néologie dénomminative, néologie traductive ou tout simplement néonymie selon sa désignation économique (que lui consacre Rondeau 1984). Selon ce qu'en note Guilbert (1975, p.40), cette singularité réside non pas dans la volonté d'innover sur le plan de la langue, mais dans la nécessité de donner des noms à des objets afin de communiquer de nouvelles expériences. Cette étude

concerne la néologie dans le domaine juridique du koulango dont elle met en exergue les différentes formes de création lexicales. Notre raisonnement partira de l'hypothèse selon laquelle la langue koulango possède des procédés de créations lexicales. Quels sont les différents types de procédés de créations lexicales du koulango ? Comment se manifestent-ils dans la langue ? Pour répondre à ces interrogations, cette recherche s'articulera autour de trois points. Le premier point porte sur la justification et l'intérêt du sujet de recherche. Le deuxième point s'intéresse au cadre théorique et méthodologique. Enfin, le dernier point concerne la création de termes.

1. Justification et intérêt du sujet

1.1. Justification du sujet

Plusieurs raisons expliquent le choix de ce sujet. D'abord, la recherche bibliographique sur la langue koulango a permis de constater que les études menées jusqu'à ce jour sur cette langue ne s'intéressaient qu'à la description phonologique et grammaticale. Et comme la plupart des langues à tradition orale, elle n'a pas un stock lexical suffisant pour exprimer les réalités modernes alimentées par le développement effréné des sciences et techniques.

Ensuite, comme le disait aussi Bouwe (2001), la tâche qui revient aux linguistes africains ne doit plus se limiter seulement à la description de nos langues. Elle doit s'étendre à leur enrichissement et à leur promotion par la création de concepts variés, de métalangues appropriées et adaptées à chaque domaine du savoir, d'outil lexico-sémantique qui puisse les doter d'un cadre de référence indispensable à leur enseignement car, doit-on enseigner une langue sans cadre de correspondance avec les autres langues ? Il leur faudra donc confectionner des grammaires, des dictionnaires, créer des techniques nouvelles, offrir des possibilités de traduction, d'interprétation et de gouvernance linguistique. Sans un tel travail, tous les efforts de description de nos langues seront certes appréciés par la communauté scientifique mais resteront méconnus du grand public. C'est ce qui motive notre intérêt pour domaine juridique.

1.2. Intérêt du sujet

La langue koulango, à l'instar des autres langues du monde, doit répondre aux besoins d'expression de ses locuteurs, se mettre au même niveau de communication que les autres langues. Pour cela, elle doit chercher à élaborer des termes dans les différents domaines concernés. Ces domaines sont la médecine, l'informatique, le droit, l'agriculture, le sport, la musique, les mathématiques, etc. Il est important de souligner que certaines notions relatives à ces domaines n'ont pas de correspondants en koulango. Une étude terminologique s'avère nécessaire en vue de pallier ce manque. Celle-ci permettra de faciliter non seulement le passage du français au koulango, mais également de contribuer et de compléter les recherches linguistiques effectuées jusqu'alors sur la langue koulango.

2. Cadre théorique et méthodologique

Devant la nécessité de pourvoir au besoin de la communication, le terminologue crée un terme qu'il propose sous toutes réserves. Pour créer ce terme, le terminologue utilise des techniques de création propres à la néologie de forme, à la néologie de sens ou encore à la néologie d'emprunt. Le nouveau terme doit être acceptable sur le plan linguistique. Certains critères d'acceptabilités se dégagent tels que la conformité au système de la langue. Le néologisme doit respecter les structures phonologiques et orthographiques de la langue ; l'aptitude sémantique. Nous sommes partis d'un ensemble de termes juridiques en français auxquels il convient de trouver des équivalences en koulango. Certains termes, dont nous n'avons pas pu trouver les équivalences feront l'objet d'étude.

Dans le cadre des théories utilisées, nous avons opté pour A.R.T.E (Appui, Reconceptualisation, Terminologie, Egyptien) que nous allons adapter à notre recherche et l'approche culturelle de la terminologie. Cette théorie est proposée par Hùnkpónú. Elle est fondée sur l'étymologie des termes à restituer et leur *reconceptualisation* en langues africaines à partir des réalités socioculturelles et environnementales de l'Afrique. L'auteur justifie sa théorie en quatre points comme l'indique son appellation.

Premièrement, par le mot appui, pour Hùnkpónú, les termes scientifiques et techniques étant universellement admis, on peut s'appuyer donc sur des définitions déjà établies et admises. Le caractère scientifique de ces termes, leur précision, procède plus des définitions qui leur sont assignées que de l'essence même de la langue française ou autre langue européenne.

Deuxièmement, après l'analyse de l'étymologie et de la définition, l'étape suivante est celle de la « *reconceptualisation* » dans la langue africaine considérée. Outre celle-ci les équivalents peuvent être recherchés dans les autres parlars du même groupe ou des autres groupes cohabitant sur le même territoire, etc.

Troisièmement, à l'issue de la « *reconceptualisation* », le choix du vocable est parfois multiple. L'élection de celui-ci repose sur son occurrence dans la langue, sa facilité de prononciation etc. Le vocable ainsi retenu devient un terme technique dans le domaine considéré du fait de la définition qui en est donnée au paragraphe appui.

Quatrièmement, les langues égyptiennes (pharaonique et copte) étant mortes nous pouvons, si besoin est, à la recherche de mots techniques, faire des emprunts au lexique égyptien. De ce fait, le langage scientifique gagne en précision par l'univocité du mot nouveau provenant de l'emprunt.

L'unité linguistique en matière de science et de technique se fera autour des langues égyptiennes. Tel est le cas des langues européennes autour du grec et du latin. Notons pour finir que le meilleur moyen d'obtenir les termes techniques est de les recueillir directement auprès des sujets âgés qui, selon Hampâté Ba, sont nos bibliothèques et des professionnels de chaque corps de métiers (forge, maçonnerie, distillerie, tissage, poterie etc..) en Afrique.

Par ailleurs, l'adaptation de cette théorie se fait au niveau du quatrième point dont celui-ci, nous permet de procéder à la néologie d'emprunt. L'auteur suggère que, lorsqu'il s'agit de faire un emprunt, il faudra le faire dans la langue égyptienne. L'approche culturelle de la terminologie est mise en place par Dikidiri en 2008. Cette approche a pour préoccupation centrale de développer les langues à partir de leurs propres ressources de connaissances et d'expériences, ce qui leur permet d'avoir une perception à elles des nouveaux concepts qu'elles voudront dénommer. C'est une démarche endogène, puisqu'elle ne cherche pas, en premier lieu, la standardisation internationale des termes, comme dans les grandes langues de diffusion mondiale. D'une part, elle contribue au développement d'une théorie terminologique qui prend en compte la diversité culturelle et préserve les besoins identitaires des différentes communautés humaines qu'elles soient ; et d'autre part, elle développe une méthodologie conséquente pour l'élaboration, la production et l'implantation des terminologies pour le développement effectif des langues et des cultures, notamment africaines.

3. La création de termes

3.1. Le calque lexical

Le calque lexical est un type d'emprunt particulier en ce sens que le terme emprunté est traduit littéralement d'une langue à une autre en s'inspirant davantage de sa lettre que de son esprit (en transposant les éléments de l'expression mot à mot). Autrement dit, le concept nouveau est rendu par la création d'une expression qui imite intégralement la façon dont le mot est formé dans la langue de contact. Cependant, les éléments constitutifs de l'expression calquée ne sont forcément pas des équivalents parfaits.

Abandon de famille	góségè zéjò / Famille laissée
Abstention électorale	votégè ka buagò / votenég. réponse
Abus de confiance	háawásígò / confiance enlevée
Accident de travail	héò lóógò / travail blessure
Accès aux documents administratifs	bóñòbóólé bó maññában bó tóò routepr. def. pr. pouvoir avoir Etatpr. livres
Accord collectif	jamánóó jáa tanò / public bouches aller unique
Accord régional	saakónunò nóó jáa tanò terre extrémité bouches aller unique
Acte administratif	héóhé béntógò travail faire maison livre
Acte consensuel	góójáa tanò affaire aller unique
Acte judiciaire	bógónígóó justice affaire
Acte juridique	bógónítógò justice livre
Age d'admission au travail	wórókóhééó dajmò Age travail arrivé
Acte de commerce	dólé tógò

	vente livre
Adopter une loi	sà mārà porter loi
Aide familiale	guségédaagò famille aide
Aide judiciaire	bónígódaagò justice aide
Amnistier	zèè haçi laisser péché
Annonce judiciaire	bónígóamanì justice nouvelle
Avocat général	nóódósééigbragò bouche diseur grand
Biens communs	jamazórò public chose
Biens de famille	gusézórò famille chose
Biens insaisissables	zóróbó para gbékò chosespr. neg. attraper
Biens propres	waazórò pr. chose
Billets de banque	sóga gbèè argent feuille
Bulletin de vote	votégé tógò vote livre
Bulletin nul	votégetógó pàtà vote livre gâter
Bulletin de paie	weetógò paiement livre
Bureau d'aide sociale	daabén aide maison
Bureau de conciliation	kawóri ben entente maison
Bureau de vote	votégejógò vote chambre
Cahier des charges	héóhé tógò travail faire livre
Carte grise	mótokatógò voiture livre
Comité électoral	votégé takógò vote coopérative
Conseil des ministres	mínísíújogómíno ministres croisement
Fonction publique	abanbó hééò Etatpr. travail
Jours de fête	ijákógbígò amusement jour
Jours ouvrables	héógbígò travail jour

Liberté de travail	gbééjòhéhè liberté travail
Livret de famille	gósétógò famille livre
Maison d'arrêt	tétéjógò prison maison
Main-d'œuvre	héóhéséè travail faiseur
Maladie professionnel	héóhájò travail maladie
Mandat d'arrêt	gbékótógò attraper livre
Mandat de paiement	maájówéjò pouvoir paiement
Marché commun	taǵógòbélíjò ensemble marché
Marché public	jamàbélíjò public marché
Médecin de travail	héódaǵótáséè travail médecin
Négociation collective	jamà nóó jaá taásaámhò public bouche aller un mettre
Occupation temporaire	témí kaámhò temps occupation
Opération de maintien de la paix	tótógóníhóbóòhò paix route
Opposition à un mariage	ciájògbékòkájò mariage refus
Parti politique	pólítííkí taǵógò politique coopérative
Permis de conduire	motòka kǵkó tógò voiture conduire livre
Pouvoir politique	pólítííkí maágò politique pouvoir
Premier ministre	míníísííǵbaragò ministre grand
Procureur de la république	ábanbó bógóníséè Etatpr. juge
Procureur général	bógóníséè íǵbaragò juge grand
Reconnaissance de dette	pémjígò crédit connaitre
Sanction administrative	ábanbó hééó dósólégè Etatpr. travail amende
Sanction des lois	máraó dósólégè lois amende
Savoir faire	ǵíhégè connaitre faire
Séparation des biens	wáázóró zéjò

	diviser chose laissé
Séparation de corps	lékózéjò mariage laissé
Séparation des pouvoirs	maḡḡóníkpo pouvoir séparation

3.2. La composition

La composition consiste à combiner des morphèmes, des mots et souvent des phrases. En koulango, il s'agit beaucoup plus d'associations syntagmatiques, autrement dit, de groupes unifiés formés de deux ou plusieurs mots offrant le maximum de cohésion. Ce procédé se manifeste par une description de fonction (ou de but), d'apparence, de comportement et de caractéristiques particulières. Avec la composition, si certains mots paraissent complexes dans leurs structures dans la langue originale, on peut, en considérant leur structure profonde, les faire correspondre à une série de termes, ou à une phrase qui les développe. C'est ce que Ndongso Semengue (2001, p.349) appelle « *traduction explication* ». Cependant, nous ne perdons pas de vue le principe de brièveté en terminologie prôné par Bangbose (1987, p.8). Selon lui, certaines stratégies d'invention de mots qui impliquent des clauses descriptives relatives s'avèrent parfois maladroites. Par conséquent, il n'est pas bon que les termes soient exagérément longs. Plusieurs exemples en koulango illustrent cette démarche traductive par explication qui consiste à partir des structures profondes vers les structures de surface.

Termes	Sens primaire en français	Traduction
Agrément	Ordre émis par une autorité	abanbóbóóḡḡ
Apatride	Personne n'ayant ni patrie ni nationalité	saakóbaíséè
Argument	Qui sert à affirmer ou à nier un fait	nóḡḡkélegò
Avoirs	Ce que possède un individu	wazóró
Avorter	Interrompre une grossesse	póósígo
Brevet	Certificat que le gouvernement délivre à un auteur pour lui assuré la propriété	abanbóígbaragóbómaḡḡ
Bureau	Lieu de travail	héḡḡhében
Capital	Fond d'entreprise	hééḡsógà
Commissaire	Chef des policiers	polísíígbaragò
Congé	Temps de repos	wuníḡotémì
Consensus	Accord de plusieurs personnes	kawórò
Démocratie	Pouvoir par le peuple	ḡamamaḡḡḡ
District	Division territoriale	saakónunḡo
ENA	Ecole qui forme les cadres de l'Etat	abanbókaracísóosukurubén
Facture	Mémoire indiquant le prix d'une marchandise	pémwejottógò
Génocide	Extermination d'un groupe humain (ethnique, national)	saakónunḡoḡamákógò
Mandat	Pouvoir délivrer par une autorité	maḡḡóbóóḡḡdígò
Multipartisme	Plusieurs partis politiques	polítííkítakógósisígo
Municipalité	Lieu où les magistrats municipaux travaillent	mérilébóhéḡhésò

Négociation	Discussion avec quelqu'un pour parvenir à un accord	nóójatásaam̄pò
Péage	Lieu où on paie le droit de passage	báridánmówéjò
Prénom	Le deuxième nom	jóókóbílakóségè
Pseudonyme	Nom choisi en dehors du nom à l'Etat civil	díaléjókòkò
Reçu	Quittance par laquelle on reconnaît avoir reçu une somme	pémwéitógò
Résident	Personne établie à demeurer dans un pays étranger	saákónísíséè

3.3. L'emprunt

Ce procédé consiste pour une langue à introduire dans son lexique des termes venus d'autres langues. Le plus souvent, les mots issus de ce mécanisme subissent des adaptations ; l'altération de la prononciation n'est qu'un phénomène normal. Ce procédé avait déjà fait incursion dans la langue koulango il y a longtemps, suite à la nécessité immédiate pour ses locuteurs d'exprimer les réalités nouvelles résultant du contact avec les cultures et les valeurs étrangères. Les langues sources des mots empruntés sont celles qui auraient introduit la réalité nouvelle pour la première fois dans la communauté. C'est un fait qui s'est confirmé au cours de l'enquête lexicale menée dans le cadre de cette recherche. Le koulango a surtout beaucoup emprunté à l'anglais. On note aussi des mots du français, de l'abron et de quelques langues voisines.

Termes	Traduction
Banque	bani
Carte grise	katigrizi
Carte nationale d'identité	kadaṭe
Carte de séjour	sézu
Casier judiciaire	kazje
Collège	kolézi
Concours	kóku
Député	dépité
Gendarmerie	zanaam
Maire	méri
Ministre	mínisi
ONU	onì
Permis de conduire	péemi
Police	pólísi
Secrétaire	sékéretè
Sénat	séna
Société	susuté

3.4. L'innovation sémantique

Ce procédé confère un sens nouveau qu'il n'avait jusqu'alors à un signifiant qui existe déjà dans la langue considérée. Cela ne signifie pas que le premier sens du mot tombe automatiquement en désuétude, mais qu'au

contraire, il se crée des homographes. C'est une possibilité interne de la langue. Elle se manifeste en koulango par extension ou restriction de sens.

-L'extension sémantique

Avec l'extension sémantique, un mot est utilisé pour transmettre les sens de deux ou plusieurs entités qui partagent des caractéristiques similaires. Ce procédé se fonde sur un rapprochement de fonction, de sens ou de forme avec le concept existant. Selon les types de rapprochement, voici quelques exemples en koulango.

Vocable	Sens primaire en français	Sens nouveau en koulango
zèè	Laisser	Abandonner
jina	Arrêter	Abroger
ta	Violer	Abuser (sexe)
maañò	Pouvoir	Agrément
gòò	Affaire	Acte
jaa	partir	Affecter
díóò	Nourritures	Aliments
nógbígò	Déposition	Argument
bóóò	Ordre	Autorisation
zórò	Bien	Avoir
dólégò	Amende	Blâme
takógò	Coopérative	Communauté
kawórò	Accord	Consensus
sje	Enlever	Destituer
takógò	Coopérative	Fusion
maañò	pouvoir	Mandat
kpelegò	Parole	Message
suko	Achat	Rachat
beni	Domicile	Résidence
sòò	Sauver	Secourir
dólégò	Amende	Sentence
gbe	Attraper	Séquestration
beni	Domicile	Siège

-La restriction de sens

Traduction	Sens primaire en français	Sens nouveau en koulango
hékpòkò	Crime	Agression
kwanò	Conflit	Contentieux
mara	Loi	Décret
saakò	Terre	District
saakò	Terre	Fédération
huninò	Repos	Jour férié
saakò	Terre	Nation
Wééjò	Paiement	Prime
bagakò	Accusation	Reproche

Par la restriction de sens, un mot déjà existant, tout en continuant d'être utilisé dans son sens premier, voit son utilisation se réduire à un cas précis dans un contexte particulier. Avec le sens nouveau qui lui est donné, le mot devient générique et spécifique. Dès lors, c'est le contexte d'emploi qui permet d'en déterminer le sens. Au regard de ce tableau, la restriction de sens se manifeste également par la métonymie, précisément celle qui consiste à désigner la partie par le tout.

Conclusion

Dans cet article, nous avons procédé à la création des termes qui n'avaient pas leur équivalent. Pour élaborer les termes, les procédés de création utilisés sont l'innovation lexicale (le calque lexical et la composition), l'emprunt et l'innovation sémantique. Concernant l'innovation sémantique, ce procédé confère un sens nouveau au terme qui existe déjà dans la langue koulango. Celle-ci est marquée par la restriction de sens et l'extension de sens. La restriction de sens, c'est lorsque le terme voit son sens réduit. L'extension de sens, c'est lorsque le terme voit sens s'élargir. Pour l'innovation lexicale, le calque lexical s'est opéré par une traduction littérale du terme tout en s'inspirant de sa lettre que son esprit. Quant à la composition, nous l'avons aussi dénommée traduction explicative, c'est-à-dire que le terme est d'abord défini ou expliqué avant d'être traduit en koulango. Enfin le dernier procédé qui est l'emprunt, a consisté à introduire en koulango des termes venus d'ailleurs. Les termes empruntés sont adaptés au système phonologique de la langue koulango. Nous nous sommes donc conformés aux contraintes phonémiques, syllabiques et prosodiques du koulango.

Références bibliographiques

- ANDREDOU Assouan Pierre. 2019. « Création lexicale et apprentissage des mathématiques en akyé ». *Akofena*, revue scientifique des Sciences du langage, Lettres Langues et Communication, hors-série n°1, septembre, Université Félix Houphouët-Boigny, pp.55-64. [En ligne], consulté le 05 février 2020, URL : http://revue-akofena.org/wp-content/uploads/articles/05-Article-05-ANDREDOU_55-64.pdf
- BOUQUIAUX L. 1976. *Enquête et description des langues à tradition orale, III, Approche thématique (Questionnaire technique et Guides thématiques)*, Paris : Selaf, 950p.
- BOUWE P. 2001. *Étude de la terminologie sectorielle : le lexique agropastoral et de cynégétique en pays kabiyè*, Mémoire de Maîtrise, Université de Lomé, 81p.
- DIKI-KIDIRI M. 2008. *Le vocabulaire scientifique, dans les langues africaines*, Paris : Karthala, 299 p.
- GUILBERT L. 1975. *La créativité lexicale*, Paris : Larousse, 285 p.
- RONDEAU G. 1984. *Introduction à la terminologie*, Québec, 238 p.